

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LE COLLECTIF LES 8 POINGS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,

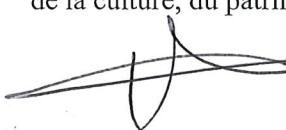
CONSIDERANT la programmation du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec le collectif Les 8 Poings domicilié 37 côte Aristide Briand – 27300 MENNEVAL pour deux représentations du spectacle « La fille aux Brailleurs » au théâtre l'Eclat le mardi 2 décembre 2025 pour un montant de 3.400 €.

Le Maire décide de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement de frais de transports et de défraiements.

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation


Julien TIMON
